

Anticipez avant le 19 mai 2018 votre prochain contrôle technique



A partir du 20 mai 2018, une nouvelle directive européenne entre en vigueur pour le [contrôle technique automobile](#) avec pour objectif le renforcement de la prévention et la sécurité routière.

Les points de contrôle passent de 123 à 133.

Les défaillances pouvant être relevées passent de 410 à 610, soit près de 50% de défaillances en plus.

Les défaillances se segmentent en 3 niveaux : les défaillances mineures, les défaillances majeures et les défaillances critiques.

Les défaillances mineures sont au nombre de 140 au total. Le véhicule peut rouler mais il devra être réparé. Cela n'entraîne pas de contre-visite car ces défaillances ne présentent pas de danger immédiat. Le contrôle technique prévient des points devant être réparés ou entretenus avant de nécessiter des réparations plus lourdes et donc plus coûteuses.

Les défaillances majeures sont au nombre de 341. Le véhicule peut rouler mais il est soumis à une obligation de contre-visite dans un délai de deux mois. Le véhicule présente un danger possible. Les défaillances relevées doivent impérativement être réparées. Parmi les défauts majeurs, un voyant allumé sur le tableau de bord, un support moteur fortement endommagé, ou un lave-glace inopérant sont à réparer.

Les défaillances critiques sont au nombre de 129. Les défaillances critiques présentent un danger immédiat pour le conducteur ou une incidence directe sur l'environnement. Ce peut-être, par exemple, des plaquettes de frein absentes ou mal montées, des disques de freins usés, un essieu fissuré, des pneumatiques très usés, un siège conducteur mal fixé, une ouverture inopinée des portes, un écoulement de liquide, une pollution prononcée.... Le véhicule ne peut plus rouler à partir de minuit le jour de la réalisation du contrôle technique. Le conducteur est autorisé à ramener le véhicule à son domicile ou dans un garage. Mais il est interdit de circulation dès le lendemain du contrôle technique. La contre-visite est à réaliser dans le délai de deux mois.

Les défaillances majeures et critiques, qui entraîneront une contre-visite, représentent potentiellement 480 défaillances.

Autant dire que le contrôle technique va relever nettement plus de défauts / défaillances que précédemment et décider de beaucoup plus de **réparations soumises à travaux obligatoires et contre-visites**.

En d'autres termes, les réparations obligatoires suite au contrôle technique pourraient être **lourdes financièrement, notamment en ce qui concerne Le risque environnement**.

Rappelons que les pouvoirs publics cherchent depuis plusieurs années à stopper la circulation des [voitures](#) anciennes dans les centre-ville afin d'améliorer la qualité de l'air.

Si votre [voiture](#) est soumise à une obligation de contrôle technique obligatoire au cours de la seconde partie de l'année 2018, vous avez tout intérêt à anticiper le contrôle technique avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation en vigueur à compter du 20 mai 2018.

Si votre voiture est ancienne, cela vous permettra de repousser de près de 2 ans des réparations obligatoires soumises à contre-visite au nouveau contrôle technique.

À

À

Eric Houguet, 24/01/2018